cerfa

11194*04
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233-SD
(01-2017)
@internet-DGFiP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : F427
Déposée le : 8.7.2020
Références du dossier : S17

Demande de renseignements
pour la période à compter du 1er janvier 1956

à souscrire en **DEUX** exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

RSF

Service de publicité foncière :

SPF TARBES 1

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité [1] : SELARL ALMUZARA-MUNCK, Avocat

Adresse : 50 rue Alsace-Lorraine
31000 TOULOUSE

Courriel [2] : n.m@cabinetalmuzara.fr

Téléphone : 05.34.33.21.47

À TOULOUSE, le 06 / 07 / 2020

Signature *(obligatoire)* **:**

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).

N°	Personnes physiques : Nom (en majuscules) Personnes morales : Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social [3]	Date et lieu de naissance N° SIREN
1	S.C.I. X	14 rue du Villaret 31500 TOULOUSE	504 703 620 (RCS TOULOUSE)
2			
3			

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État – art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	LANNEMEZAN	AC N°231		Lot 2
2	LANNEMEZAN	AC N°232		Lot 3
3	LANNEMEZAN	AC N°233		Lot 4
4	LANNEMEZAN	AC N°239		
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1er janvier 1956[4] à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :
- le point de départ (date postérieure au 1er janvier 1956) : ____ / ____ / _____
- le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / _____

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? ☐ *(si oui, cochez la case)*

[1] Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). [2] **L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.**
[3] Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. [4] ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	1	x 12 € =	12 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ 2 €
		TOTAL =	14 €

MODE DE PAIEMENT
☑ chèque à l'ordre du Trésor public ☐ virement ☐ numéraire (pour un total inférieur à 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) : ☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles ☐ défaut ou insuffisance de provision ☐ demande non signée et/ou non datée ☐ autre : ..... Le _____ / _____ / _____ *Le comptable des finances publiques, Chef du service de publicité foncière*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

Date : 20/07/2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 6504P01 2020F427

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1970 au 08/07/2020

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
258	LANNEMEZAN	AC 231 à AC 233 AC 239		2 à 4

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1 date de dépôt : 02/03/2017 références d'enliassement : **6504P01 2017P1004** Date de l'acte : 27/02/2017

nature de l'acte : **ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TARBES 1
HÔTEL DES IMPÔTS
65023 TARBES CEDEX 9
Téléphone : 0562444066
Télécopie : 0562444067
Mél. : spf.tarbes1@dgfip.finances.gouv.fr

Société ALMUZARA-MUNCK
50 RUE D'ALSACE LORRAINE
31000 TOULOUSE

Vous trouverez dans la présente transmission :

> Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.

> La réponse à votre demande de renseignements.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 3 pages y compris le certificat.

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 16/09/2019

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 02/03/2017	Référence d'enliassement : **6504P01 2017P1004**	Date de l'acte : 27/02/2017
	Nature de l'acte : **ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION** Rédacteur : NOT FIS OLIVIER / SALIES DU SALAT		

Disposition n° 1 de la formalité 6504P01 2017P1004 :

Disposants

Numéro	Désignation des Personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	S C I	504 703 620

Immeubles

Commune	Désignation Cadastrale	Volume	Lot
LANNEMEZAN	AC 231 à AC 233 AC 239		
LANNEMEZAN	AC 231 à AC 233 AC 239		1 à 4

Complément : Division en 4 lots numérotés de 1 à 4.
Tantièmes exprimés en 1.000 èmes.
Règlement de copropriété joint.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 17/09/2019 AU 08/07/2020

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
08/07/2020 D08313	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI TERRIN-VALLIEN, BENDENOUN et BARTHE SAINT GAUDENS	29/02/2020	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUE 31 SCI	S00017

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TARBES 1

Demande de renseignements n° 6504P01 2020F427
déposée le 08/07/2020, par la Société ALMUZARA-MUNCK

Réf. dossier : 8/7 - SAISIE SCI

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1970 au 16/09/2019 (date de mise à jour fichier)
  [x] Il n'existe aucune formalité au fichier immobilier non informatisé,

  [x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée dans l'état réponse ci-joint,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande : du 17/09/2019 au 08/07/2020 (date de dépôt de la demande)
  [x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A TARBES 1, le 20/07/2020
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Christine THOMAS

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS